

Comité de refonte créé à l'AGA de la SFM

Saint-Boniface, le 14 octobre 2016 – Les membres de la Société franco-manitobaine (SFM) ont élu, le 13 octobre dernier lors de l'Assemblée générale annuelle, les candidats et candidates qui formeront dorénavant le Comité de refonte de la SFM.

Le 23 juin dernier, la Société franco-manitobaine (SFM) a proposé qu'un comité *ad hoc*, dit comité de refonte, composé de 5 personnes élues par les membres à l'AGA de la SFM, soit mandaté d'évaluer et d'étudier les visions, missions, valeurs, et structures politique et administrative de l'organisme.

Lors de l'Assemblée générale annuelle du 13 octobre 2016, les membres sont passés au vote pour élire les cinq membres du comité de refonte comme suit : Mona Audet, Raymond Hébert, Raymond Lafond, Diane Leclercq et Ben Maréga.

C'est à ce comité que reviendra la tâche de soumettre au 31 mars 2017, au conseil d'administration de la SFM, un rapport qui comprendra des recommandations pour discussion et approbation, lors d'une assemblée générale extraordinaire de la SFM au printemps 2017. Ces recommandations entreront en vigueur à l'AGA de la SFM en octobre 2017.

Monsieur Ibrahima Diallo a été nommé par le conseil d'administration pour présider le processus des nominations et d'élection au comité de refonte et recevait les nominations jusqu'au moment des élections au point « Propositions de l'assemblée » à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle, le 13 octobre 2016.

Tout membre en règle de la SFM pouvait être nommé au comité de refonte et y siéger pour la durée du mandat accordé. Les élections ont eu lieu par scrutin secret. Trois (3) scrutateurs / scrutatrices étaient nommé(e)s parmi les personnes présentes à l'AGA. Les cinq (5) personnes ayant obtenu la majorité des voix furent élues.

Le conseil d'administration de la SFM remercie toutes les personnes qui ont posé leur candidature et félicite ceux et celles qui ont été élu(e) pour entreprendre ce travail important. Les membres du conseil se tiennent à leur disposition pour toute information jugée nécessaire et leur souhaitent d'excellentes et productives délibérations.

La Société franco-manitobaine (SFM), organisme porte-parole de la communauté francophone du Manitoba, veille à l'épanouissement de cette communauté et revendique le plein respect des droits de celle-ci.

- 30 -

Pour toute information, veuillez communiquer avec :

Renée Beaudry
Agente de communications et de relations publiques
Société franco-manitobaine
Téléphone : (204) 233-4915 rbeaudry@sfm.mb.ca